

Contrat de location meublée (résidence principale)

Entre les soussignés

Le Bailleur

Bailleur

[À compléter]

Email : [À compléter]

Tél. : [À compléter]

Et

Le Locataire

Identité(s) du/des locataire(s) :

DIOURI EL OULAM Bensalem

bensalem.diourieloulam@gmail.com — 0762867164

Né(e) le Sun Oct 14 à Maroc

Adresse actuelle : 652 grande rue 45310 Bricy

1. Désignation des locaux loués

Adresse des locaux loués	55 rue des pointes, 45410 Sougy
Immeuble	Sougy2
Bâtiment / Étage / Porte	Sougy2 — Étage 0 — Porte SOUGY2-APT-02
Superficie	44.00 m ²
Usage	usage d'habitation
Consistance	T1
Chauffage	électrique individuel
Eau chaude	ballon électrique

Dépendances : —

Extérieurs : —

Équipements communs : interphone

2. Destination / Usage

Le présent contrat est conclu à titre de **résidence principale**. Le logement est loué meublé et équipé.

Toute sous-location (totale ou partielle) ou cession du bail est interdite sans accord écrit du Bailleur.

3. Durée

Le présent bail est consenti pour une durée conforme au régime de la location meublée à usage de résidence principale. Il prend effet le **Fri Feb 13** et se termine le **Fri Feb 12**, sauf renouvellement, congé ou résiliation dans les conditions légales.

4. Loyer / Charges / Dépôt de garantie

Loyer mensuel	950.00 €
Charges	50.00 € (forfait) — non récupérables (pas de régularisation)
Dépôt de garantie	1900.00 €
Date d'exigibilité	Paiement au plus tard le jour 5 de chaque mois

Modalités de paiement : virement bancaire (recommandé) ou tout autre moyen accepté par le Bailleur. Tout retard pourra entraîner l'application des voies de droit prévues.

5. Révision du loyer (IRL – INSEE)

Le loyer pourra être révisé **une fois par an** si le Bailleur en fait la demande, à la date anniversaire du contrat (ou à défaut, à la date de prise d'effet), conformément à l'Indice de Référence des Loyers (IRL) publié par l'INSEE.

Indice de référence : IRL T4 2025 — **Valeur :** —.

La variation est calculée selon la formule légale : *nouveau loyer = loyer actuel × (IRL nouveau / IRL de référence)*. En l'absence de demande de révision, le loyer reste inchangé.

6. État des lieux / Inventaire

Un état des lieux d'entrée est établi contradictoirement lors de la remise des clés, ainsi qu'un inventaire du mobilier et des équipements. Un état des lieux de sortie est établi au départ du Locataire.

7. Assurance

Le Locataire s'engage à souscrire une assurance couvrant les risques locatifs (incendie, explosion, dégâts des eaux) et à en justifier à la remise des clés puis chaque année à la demande du Bailleur.

8. Entretien / Réparations

Le Locataire assure l'entretien courant du logement, du mobilier et des équipements, ainsi que les menues réparations. Les réparations autres que locatives restent à la charge du Bailleur, sauf faute du

Locataire.

9. Clause résolutoire / Congé

En cas de manquement grave (notamment défaut de paiement du loyer/charges, défaut d'assurance, troubles de voisinage), le Bailleur pourra engager les procédures prévues par la loi.

Le congé et la résiliation s'effectuent selon les formes et délais légaux applicables à la location meublée en résidence principale.

10. Colocation (le cas échéant)

Sans objet (bail conclu avec un seul locataire).

11. Annexes / Informations

Le présent contrat est établi en autant d'exemplaires que de parties. Les documents annexes (notice, EDL, inventaire, diagnostics, etc.) peuvent être remis sous format dématérialisé.

Signature Fait à **Sougy**, le {{signature_date}}.

Le Bailleur

Bailleur

Signature :

Voir annexe/attestation de signature (PDF) générée par RentalOS.

Le Locataire

DIOURI EL OULAM Bensalem

bensalem.diourieloulam@gmail.com — 0762867164

Né(e) le Sun Oct 14 à Maroc

Adresse actuelle : 652 grande rue 45310 Bricy

Signature :

Voir annexe/attestation de signature (PDF) générée par RentalOS.